

# PRIME EXCEPTIONNELLE



FORMATION  
en ALTERNANCE

## LES ALTERNANTS N'Y ONT PAS DROIT L'UNSA DENONCE UNE MESURE INJUSTE

Paris, décembre 2018

Alors que la SNCF se targue d'avoir versé une Prime Exceptionnelle comprise entre 400 et 200 € « à tous ses salariés », **L'UNSA-Ferroviaire** constate de jour en jour que cette mesure, pourtant très médiatisée, exclut au minimum 50 000 cheminots.

En effet, les salariés **Alternants** de notre prétendue généreuse entreprise sont une fois de plus les grands oubliés de cette mesure.

Ces salariés qui n'ont pas de gratification de fin d'année, pas de prime de travail, pas d'indemnités de fin de contrat, pas de majoration ou repos compensateur pour les heures supplémentaires... ne bénéficieront pas non plus de la Prime Exceptionnelle versée sur la paie de décembre.

**L'UNSA-Ferroviaire** demande à la Direction de la SNCF que réparation soit faite sur le salaire de janvier, pour ces agents qui occupent des postes à part entière et acquièrent une expertise et un savoir-faire reconnus au sein de notre entreprise.

Avec l'exclusion des Alternants pour l'obtention de cette prime, la SNCF prouve que tous les salariés ne sont pas logés à la même enseigne, quand il s'agit de bénéficier de mesures à améliorer leur pouvoir d'achat.

**L'UNSA-Ferroviaire** revendique depuis toujours un corps social homogène et intégré à la SNCF et défend TOUS les salariés du monde ferroviaire, sans distinction aucune.

Elle demande que la SNCF en fasse de même dès janvier pour les Alternants !

**LES ALTERNANTS MERITENT  
CETTE PRIME EXCEPTIONNELLE !**

